

- c. Conservation et développement de la diversité biologique des ressources en bambou et rotin;
- d. Amélioration et accroissement de l'utilité, de la productivité et de la transformation du bambou et du rotin selon des critères durables; et
- e. Élaboration et promotion de politiques et de technologies de valeur ajoutée visant à optimiser le potentiel qu'offrent le bambou et le rotin en tant que produits de remplacement du bois.

ARTICLE 4 - Activités

Le Réseau entreprend toutes les activités propices à la réalisation de sa mission et de ses buts et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, il s'attache à :

- a. Définir, engager, coordonner et appuyer la recherche et développement stratégique sur le bambou et le rotin;
- b. Organiser des colloques et des ateliers à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale sur les questions relatives au bambou et au rotin en favorisant les échanges d'informations de toute nature relatifs au bambou et au rotin;
- c. Faciliter la connexion de l'expertise scientifique; technique, administrative et financière avec des partenaires locaux;
- d. Former la main-d'oeuvre et renforcer les capacités institutionnelles aux paliers régional, national et local des chercheurs spécialistes du bambou et du rotin et des professionnels du développement;
- e. Fournir les ressources expertes destinées à faire le lien entre les connaissances scientifiques, d'une part, et les besoins locaux dans les domaines stratégiques de la recherche, du transfert de technologie, de la formulation des politiques et des services d'information, de l'autre; et
- f. Coordonner et diriger des équipes en vue de l'élaboration de propositions et du financement de projets.

ARTICLE 5 - Pouvoirs

Dans la poursuite de sa mission et de ses objectifs, le Réseau a les pouvoirs suivants :